

# DÉCRET

000

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 2'415'900.-- au crédit alloué par décret du 16 novembre 1993 (EMPD 336) accordant un crédit d'ouvrage pour l'agrandissement du Centre de la Blécherette en vue d'y transférer la Police de sûreté, visant à couvrir les hausses de la construction et à rembourser au Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve les frais d'acquisition supplémentaires de la parcelle n°181**

du 19 mai 2009

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 2'415'900.-- est accordé au Conseil d'Etat pour financer le bouclage de projet de construction destiné à la Police de sûreté au Mont-sur-Lausanne (objet Procofiév 100004).

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti en 10 ans.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 19 mai 2009.

Le président  
du Grand Conseil :

*J. Perrin*

(L.S.)

Le président :

*P. Broulis*

(L.S.)

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le chancelier :

*V. Grandjean*